

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **31 (1886)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Petit à petit on commence à avoir quelques renseignements sur nos fortifications suisses en construction. Le tunnel du Gothard va être prolongé du côté d'Airolo pour être fortifié à son entrée et pour pouvoir être fermé en cas de nécessité. Des travaux analogues auront lieu à l'extrémité nord du tunnel. Il y aura deux portes blindées. Il y aura aussi deux commissions : 1^o La commission générale des fortifications composée de MM. les divisionnaires Pfyffer et Bleuler, des colonels Lochmann, Rudolf et Walther. 2^o La commission technique, composée de MM. les colonels Lochmann et Dumur, le divisionnaire Bleuler et le colonel Locher.

Les officiers français dont les noms suivent assisteront aux cours de répétition de la I^{re} et de la II^e division : M. le colonel Zédé, commandant du 36^e régiment d'infanterie ; M. le commandant Sever, attaché militaire, et M. le capitaine d'artillerie Francfort.

— MM. Rodolphe Gallatti, lieutenant-colonel, commandant du 29^e régiment d'infanterie, et Hermann Schlatter, lieutenant-colonel, commandant du 26^e régiment d'infanterie, sont délégués pour assister aux exercices d'automne de l'armée autrichienne en Galicie.

MM. Wille, colonel de cavalerie, et Geilinger, major d'infanterie, sont délégués pour assister aux manœuvres d'automne du 18^e corps d'armée française.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a promu au grade de premier lieutenant de gendarmerie MM. les lieutenants Burnier, J.-L., à Vevey, commandant de la 2^e compagnie, et Dumusc, J.-P., à Nyon, commandant de la 1^{re} compagnie.

— Le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine d'infanterie MM. les 1^{ers} lieutenants Chuard, à Lausanne ; Nicolet, Emile, à Lignerolle, et Humbert, Alfred, à Corcelles sur Concise.

France. — Ordre a été donné le 5 de ce mois, qu'au 1^{er} du mois prochain, seize régiments d'infanterie, appartenant aux 5^e, 6^e et 7^e corps d'armée, ainsi que tous les bataillons de chasseurs à pied qui résident en France, soient pourvus d'armes à répétition.

— Aux termes d'un récent décret, les officiers retraités sont autorisés à porter l'uniforme de l'arme à laquelle ils appartenaient au moment où ils ont quitté le service actif.

Ils pourront le porter même après être restés pendant cinq ans à la disposition de l'autorité militaire au titre de la réserve active ou de l'armée territoriale.

Les numéros des régiments seront remplacés par une étoile en or ou en argent.